



DOSSIER DE PRESSE

3ème EDITION

« LES RENCONTRES DES ASSOCIATIONS DE GUADELOUPE »

Samedi 28 juin 2014 à partir de 8 h 30

lieu : Palais des sports de la ville du GOSIER

**Co-organisation Jeunesse & Sports (DJSCS) - Direction Environnement (DEAL)
en lien avec l'association pour la formation professionnelle Caraïbes (AFPC)**

Les Organismes Partenaires

MAIF - CRAJEP - URSIE-G - CGSS - CGRR - DIECTE - DEAL - DJSCS - CROS de Guadeloupe

Contacts

DJSCS : Mme Grandisson, Tél. 0590 81 43 43

DEAL : Mme Juminer, Tél. 0590 99 35 72

Contact Presse DEAL

Louis Redaud, Service Développement-Durable ; tél. 0690 83 46 63

Rôle des associations dans la société

Les associations contribuent activement au dynamisme du processus démocratique. En effet, tisser du lien social comme favoriser l'engagement et la prise de responsabilités par exemple fait de la démarche associative un mécanisme de construction citoyenne et civique tout en prenant en considération la demande sociale de publics extrêmement diversifiés.

C'est dans leurs activités que l'on constate que les associations permettent à un certain nombre de gens de se retrouver autour d'un même but et de partager des valeurs communes.

Observer le milieu associatif et comprendre son utilité dans la société actuelle, c'est savoir ce que ce milieu pense de lui-même, de sa situation, des conditions de son action, de son évolution, il n'y a pas mieux que les dirigeants associatifs pour nous en informer.

Nous savons que les associations à l'heure actuelle sont celles qui portent fortement les politiques publiques aux côtés des institutions à travers la diversité de leurs activités et motivations. Leurs actions touchent tous les domaines : l'insertion, de la petite enfance, de la jeunesse, l'environnement, la santé, le médico-social,

Comme l'exprime le CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire) lors de son assemblée Générale du 15 décembre 2005 :

« Les Associations et organisations du secteur de l'Éducation Populaire concourent à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus sont co-auteurs de leur devenir. »

Elles travaillent dans une perspective d'expérimentation et de confrontation des points de vue de chaque citoyen, à la modification des rapports sociaux en intervenant sur les représentations, les croyances et les opinions.

Son objectif est de fonder en actes une participation égale de chacun à une démocratie qui soit le produit d'une vie en société riche et diversifiée.

La rencontre des associations de la Guadeloupe est un moment privilégié de partage de connaissances et d'expériences.

3^e édition des rencontres des associations en Guadeloupe

En 2011, la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) et le monde associatif lançaient la première rencontre des associations en Guadeloupe. L'intérêt suscité par ces rencontres l'a conduite à pérenniser cette manifestation.

Cette année, le programme a été conçu avec la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) sur le thème de la responsabilité des dirigeants associatifs et le financement des actions

Le programme s'annonce riche et dense. Quatre ateliers sont prévus :

1 – financement du bien vieillir avec les interventions de la CGRR (**C**aisse **G**énérale de **R**etraite par **R**épartition) de la CGSS (**C**aisse **G**énérale de **S**écurité **S**ociale) et du Conseil Général, animé par Eugène BOISDUR, responsable du service carrières, déclaration et identification de la CGSS de la Guadeloupe

2- Financement de la petite enfance avec les interventions de la CAF (**C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales), du Conseil Général et de la DJSCS, animé par Lionel BASTIAN, référent ACM à la DJSCS.

3- Financement des actions de l'association avec les interventions de la DEAL(Service Ressources Naturelles), du Parc National, de l'ADEME, de la DJSCS, du Conseil Régional et du Conseil Général, animé par Maryse JUMINER, chargée de la promotion du développement durable à la DEAL

4- Financement de l'insertion par l'activité économique avec les interventions de la DIECCTE, de l'URSIE-G, (**U**nion **R**égionale des **S**tructures d'**I**nsertion par **E**conomique en **G**uadeloupe) de la CGSS, du conseil général et du Conseil Régional, animé par Francine BERCHEL, chargée de communication et de développement à l'URSIE-G.

Et trois conférences :

1. la responsabilité juridique des associations présentée par Frédéric FANFANT, avocat ;
2. la couverture des risques associatifs présentée par Fidélus ORER, correspondant départemental de la MAIF
3. la responsabilité financière du dirigeant associatif présenté par David MOUEZA, expert comptable

La rencontre des associations est aussi une occasion formidable pour nouer de nouveaux partenariats et développer des relations ainsi que de faire émerger de nombreux projets.

Cette manifestation est libre et gratuite, la réservation est obligatoire par courrier électronique à l'adresse « assoc.fpc@orange.fr ».

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations « Maïa »

Bref rappel du contexte : la circulaire dite « MAIA »

Les MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) ont été créées par la circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans les départements.

La conception et la mise en œuvre des MAIA s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Etat qui vise à rendre un meilleur service public en matière associative aux usagers en termes d'accès et de qualité de l'information, de conseils et de simplification des démarches administratives.

Cette circulaire confie aux délégué(e)s départementaux à la vie associative (DDVA) la mise en place, le pilotage et l'animation de ce dispositif pour les associations sous l'autorité des préfets.

Dispositif / Organisation

La MAIA n'est pas une structure. Elle est une coordination de personnes ressources et de lieux ressources participant à l'accueil et à l'accompagnement de proximité de toutes les associations directement ou au travers des organismes spécialisés. Il s'agit d'orienter, d'informer, de soutenir et de conseiller les bénévoles des associations et les porteurs de projets associatifs.

La MAIA est en effet une mission interministérielle qui consiste pour le DDVA à coordonner les correspondants "associatifs" désignés au sein des différents services de l'Etat (DEAL, DIECCTE, services fiscaux...) pour informer les associations sur leurs droits et leurs devoirs. Grâce à ces agents de l'Etat, les MAIA sont en capacité de répondre à toutes les questions portant sur les associations.

La MAIA travaille aussi en complète cohérence avec les services en charge de la vie associative des collectivités territoriales, les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), les fédérations associatives et des associations points d'appui. Elle peut donc devenir le centre d'un réseau partenarial de lieux ressources pour les associations et renvoyer les demandeurs vers ces différents interlocuteurs en fonction des situations.

En Guadeloupe, la MAIA a été mise en place en octobre 2013.

Mission d'Accueil et d'Information des Associations de la Guadeloupe (MAIA)

La MAIA a été mise en place le 30 octobre 2013 par la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS). Elle assure la mise en œuvre des dispositifs gouvernementaux touchant les associations et facilite le développement local de la vie associative. Elle est composée de la déléguée départementale à la vie associatives (DDVA), des agents de l'Etat correspondants associatifs, de centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), des fédérations et unions d'associations.

La MAIA organise les actions suivantes :

1- La matinale des associations

Une fois par trimestre elle accueille un expert pour débattre d'un thème précis : DADS, Charges sociales, impôts et taxes, associations en difficulté,...

2- La rencontre des associations

Chaque année, elle réunit, au cours du mois de juin, l'ensemble des associations pour réfléchir sur un thème transversal : la formation des bénévoles et salariés associatifs, la responsabilité des dirigeants associatifs ...

3- La création d'outils pour les associations :

Elle a mis en chantier un certain nombre d'outils pour développer la vie associative tel que le guide des associations, un portail associatif, un répertoire des associations.

Le réseau des partenaires

Emploi et création d'activités

Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE)

Bisdary Route des archives
97113 GOURBEYRE

Caisse générale de la sécurité sociale de la Guadeloupe (CGSS de la Guadeloupe)

Service des retraites

Place de l'hôtel de ville BP 486
97159 POINTE A PITRE CEDEX

Chargée de communication

Place de l'hôtel de ville BP 486
97159 POINTE A PITRE CEDEX

Caisse générale des retraites par répartition (CGRR)

Service gestion des particuliers

1, rue Paul Lacavé BP 326
97161 POINTE A PITRE CEDEX

Union Régionale des structures d'insertion par l'Economie en Guadeloupe (URSIEG)

22, rue, Ferdinand Forest Immeuble Pôle emploi 1er étage

ZI de Jarry
97122 BAIE MAHAULT

Dispositif local d'accompagnement (DLA)
BGE Guadeloupe Iles du Nord
133, Rue Maurice Flory
97139 LES ABYMES

Environnement

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe
(DÉAL)
BP 54 Saint Phy
97102 BASSE-TERRE Cédex

Droits des femmes

Délégation régionale aux droits des femmes (DRDFE)
Préfecture - Rue Lardenoy
97100 BASSE-TERRE

Vie associative - Culture - Education - Loisirs

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
323 Boulevard Général de Gaulle
97100 BASSE-TERRE
Tel : 0590 81 33 57

Direction des affaires culturelles (DAC)
28, rue Perrinon
97100 BASSE-TERRE

Académie de la Guadeloupe
BP 480
97183 ABYMES CEDEX

Caisse des allocations familiales (CAF)
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
97139 LES ABYMES

Comité régional olympique sportif/Centre de ressources et d'information des bénévoles
(CROS/CRIB)
4 et 5, résidence de la Darse Quai Gatine - Entrée Rue Dugommier BP 650
97169 POINTE-A-PITRE Cedex

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire(CRAJEP)
C/o le son des Pères
Résidence Maracudja
Rivières des Pères 97100 BASSE-TERRE

Fiscalité et finances

Direction régionale des finances publiques (DRFIP)
Parc de la préfecture
97100 BASSE-TERRE

Santé et médico-social

Agence régionale de santé (ARS)
Bisdary
Rue des archives
97113 GOURBEYRE

Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
Centre d'affaire Rocate
Grand Camp
97139 LES ABYMES

Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)

L'action des bénévoles est de plus en plus contrainte par les lois et règlements encadrant l'activité des associations. Cette situation concerne plus particulièrement les petites associations qui ne disposent pas de salarié et dont le budget annuel est inférieur à 10 000 €.

Pour répondre aux besoins croissants d'information des bénévoles, les CRIB ont été créés au profit du mouvement sportif en 2003 à la suite des états généraux du sport.

Le champ d'intervention des CRIB a été étendu à l'ensemble des associations à la suite de la Conférence de la vie associative en 2006. Les rôles entre les différents centres ressources à la vie associative sont répartis au mieux compte tenu du nouveau champ d'intervention des CRIB.

La nouvelle instruction 07-153 JS du 28 novembre 2007 précise que la fonction d'un CRIB doit s'appuyer obligatoirement sur les missions prioritaires suivantes :

- primo-information et orientation des bénévoles ;
- conseil aux bénévoles dans les domaines concernant la vie quotidienne de l'association (gestion, statuts, engagement bénévole) ;
- formation de base et continue des bénévoles, dans les matières juridiques, fiscales, comptables et financières, au niveau régional par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les réseaux associatifs ;
- soutien aux projets menés par les bénévoles (engagement volontaire, financements publics et privés, autorisations administratives...).

Par ailleurs, l'instruction précitée, prévoit que le CRIB a la possibilité d'assurer les missions secondaires suivantes :

- soutien aux bénévoles pour leur permettre d'adapter le mode de fonctionnement de leur association ;
- accompagnements individualisés des porteurs de projets innovants ;
- conseil aux bénévoles qui assument des fonctions d'employeurs.

Les actions des CRIB sont menées en complète cohérence avec l'activité des services publics vie associative de l'Etat et des collectivités territoriales (mission d'aide et d'informations des associations, dispositif local d'accompagnement, centre national d'appui et de ressources, etc...) et sont reconnues par l'ensemble du champ associatif au niveau régional ou départemental pour que des partenariats solides puissent être mis en œuvre avec les autres points d'appui locaux à la vie associative.

Le ministère poursuit chaque année l'implantation des CRIB sur l'ensemble du territoire 1

Le CRIB porté par le CROS de Guadeloupe ouvrira ses portes en septembre prochain.